

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 AVRIL 2018

AFFICHÉ LE 26 AVRIL 2018

CS-180424-09

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 13
- Absents : 01
- Pouvoirs : 00

**CS-180424-09 ADOPTION A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES PORTS DE PLAISANCE
SUPPORT DES RECRUTEMENTS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à quinze heures, le Comité syndical dûment convoqué le dix-huit avril deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SAUNIER (S) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (T) Conseil départemental
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental



En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre
- M. METAYER Guillaume Conseil départemental- Direction Mer
- M. BARREAU Joël DGS CDC Marennes
- Mme GUEYDAN Catherine DGS Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

LES REPRÉSENTÉS :

- M. Mickaël VALLET (représenté par Gilles SAUNIER) Communauté de Communes du Bassin de Marennes

LES ABSENTS :

- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental

o o o o

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEUDRE
COMITÉ SYNDICAL DU 24 AVRIL 2018**



**CS-180424-09 ADOPTION A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES PORTS DE PLAISANCE
SUPPORT DES RECRUTEMENTS**

Vu les articles L 2221-1 et suivant du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2221-72 du code général des collectivités territoriales,

Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat, du 8 mars 1957, Jalenques de Labeau précisant que les Service public à caractère industriel et commercial doivent employer des personnels de droit privé,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre et notamment l'article 8,

Vu la Convention Collective Nationale des Personnels des Ports de Plaisance du 16 mars 1982, modifié par l'avenant à la Convention Collective Nationale du 3 octobre 2013, relatif à la refonte de la Convention Collective Nationale des Personnels des Ports de Plaisance,

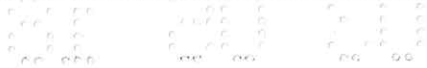
Vu l'avenant à la Convention Collective Nationale des Personnels des Ports de Plaisance du 06 décembre 2017,

Considérant que le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre assure la gestion de ports réunissant des professionnels mais aussi majoritairement des plaisanciers dans des proportions de plus en plus importantes,

Considérant que les services portuaires sont des services publics à caractère industriel et commercial,

Considérant que d'autres régies portuaires dans le département ont adopté la Convention Collective National des Ports de Plaisance,

Considérant que la Convention Collective National des Ports de Plaisance est la seule à proposer un cadre adapté pour les agents portuaires de droit privé,



- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'adopter la Convention Collective National des Ports de Plaisance qui servira de cadre les modalités pour la gestion des personnels du Syndicat mixte des Ports de l'estuaire de la Seudre.
- d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports de l'Estuaire de la
Seudre,

Jean-Pierre TALLIEU